

Si
j'étais...

Si j'étais le Silence
Tu serais la Campagne de mes nuits
Si j'étais un Nuage
Tu serais ma Goutte de Pluie
Si j'étais Douce France
Tu serais mon Avenir
Si j'étais l'Espérance
Tu serais mon Souvenir
Si j'étais le Vent
Tu serais mon Zéphir

Si j'étais Amour
Tu serais mon Désir
Si j'étais Musique
Tu serais ma Mélodie
Si j'étais Orchestre
Tu serais ma Symphonie
Si j'étais l'Orage
Tu serais mon Automne
Si j'étais Chapelle
Tu serais ma Madone.

Henriette VERDIER

***** HISTOIRE *****

Famille RAOUSSET de BOULBON

Le 4 août 1789, l'Assemblée Constituante abolissait l'ancien régime social (privileges sociaux ou provinciaux, droits féodaux, dîmes, vénalité des offices, etc...). Le seigneur de la communauté de PUJAUT était alors la famille RAOUX de RAOUSSET BOULBON, qui possédait aussi d'autres seigneuries en Languedoc. Pour gérer leur patrimoine, les seigneurs arrentaient (louaient) à des fermiers tous les biens qu'ils possédaient. Ainsi en est-il de PUJAUT. Je ne ferais pas ici une énumération de tous les actes d'arrentements de la terre de PUJAUT en faveur de son seigneur, mais seulement en citer un qui nous permettra de mieux connaître les différentes conditions dans lesquelles s'effectuaient ces arrentements.

Il s'agit du bail à ferme de la terre de PUJAUT passé le 30 septembre 1744 par Thérèse de Lombard de Gourdon de Montauroux, veuve de Zacharie Raoux Raousset, chevalier, comte de Boulbon, seigneur de Saint-André, Saint Pierre de Mésoarques, PUJAUT et autres places, Conseiller du Roi, Président à mortier au Parlement de Provence, en faveur de trois fermiers :

Pierre Pétri, marchand d'Avignon ; Jacques Chabrol, négociant de VILLENEUVE et François Solier, ménager de PUJAUT. La veuve de Zacharie Raoux-Raousset n'était pas propriétaire de la seigneurie, c'était son fils André-Joseph-Silvy Raoux Raousset qui la possédait comme bien d'héritage à la suite du décès de son père, Zacharie, survenu le 10 juillet 1738. Mais suite à une transaction en date du 10 octobre 1739, André-Joseph Silvy, qui devait quelques capitaux à sa mère, lui cède en contrepartie des 5.250 Livres qu'il lui devait annuellement, tous les « fruits, rentes et revenus de tous les biens, domaines, fonds et capitaux qu'il possédait dans le terroir de PUJAUT ». C'est la raison pour laquelle le bail à ferme est passé par la mère d'André-Joseph-Silvy. Au cas où le produit du bail n'atteindrait pas les 5.250 livres annuel promis, le seigneur André-Joseph-Silvy promettait et s'obligeait de payer le complément par les rentes et revenue de la seigneurie de Boulbon.

L'arrentement consistait en « le château, la ménagerie, le four banal, le moulin et généralement tous les bâtiments, biens, droits, domaines, fonds, capitaux ou autres effets féodaux ou seigneuriaux ». La durée de ce contrat était de « 8 années, ou 8 récoltes et perceptions, complètes et révolues de chaque produit ou revenu de chaque espèce de bien ». La rente que devait payer les fermiers se montait

à la somme de 6.000 Livres par an, payable après « les récoltes ou perceptions des grains en trois parties ou portions égales de 2.000 Livres chacune », le tout porté et rendu dans la maison d'habitation de la veuve de Raoux-Raousset en la ville d'Avignon, « aux frais, risques, péril et fortune des sieurs Pétri, Chabrol et Solier, co-fermiers. « La rente des fermiers étaient toujours payée en espèces d'or ou d'argent. Les contrats de baux à ferme s'accompagnaient toujours de clauses réglementant en quelque sorte les obligations des uns et des autres. En ce qui concerne la terre de PUJAUT, les co-fermiers étaient tenus d'exploiter les biens affermés « en bons et véritables pères de famille ». Ils devaient veiller à l'entretien des fossés et robinets et autres ouvrages contre les inondations ou le débordement des eaux pluviales ».

Ils étaient responsables de la taille des vignes et des oliviers « sans pouvoir jamais les tailler à mort » sauf la permission du bailleur. L'émondage des mûriers, saules ou autres arbres étaient de leur ressort. C'est également les co-fermiers qui devaient pourvoir au remplacement des arbres morts, libre à eux de conserver le bois mort. Les bâtiments tels que le four et le moulin devaient être entretenus et toutes détériorations étaient à leur charge.

Pour les réparations du château, les co-fermiers avaient à leur charge tous les frais qui n'excéderaient pas trois livres. Pour les réparations plus importantes, toujours en ce qui concerne le château, seul le charroi des matériaux nécessaires aux travaux étaient à leur charge. Les co-fermiers pouvaient habiter le château, sauf si Mme de BOULBON désirait y loger. Mais ils étaient tenus d'entretenir la fontaine, les conduits, les vitres et les tuiles.

Des sous-fermiers pouvaient être engagés par les co-fermiers. Dans ce cas, un contrat était passé entre eux définissant les obligations des uns et des autres.

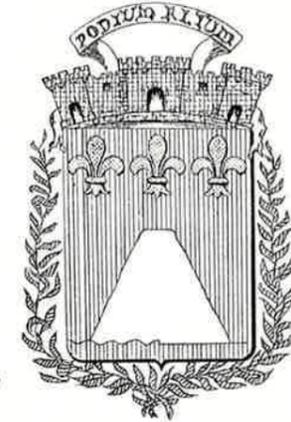
Voilà comment se passait la « mise en location » de la seigneurie de PUJAUT au milieu du XVIII^e siècle. Bien des choses ont changé depuis et il serait peut-être intéressant de connaître les conditions d'un bail d'un domaine Pujaulin au XIX^e ou XX^e siècle. Avis aux amateurs.

Jean-Pierre LOCCI

Références :

Archives départementales du Vaucluse. Etude de Beaulion n° 1715, acte du 10 octobre 1739 et de Beaulion n° 1716 acte du 30 septembre 1744.

LOU PIJOULEN



JOURNAL N° 13 - SEPTEMBRE 1987

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

ÉDITORIAL

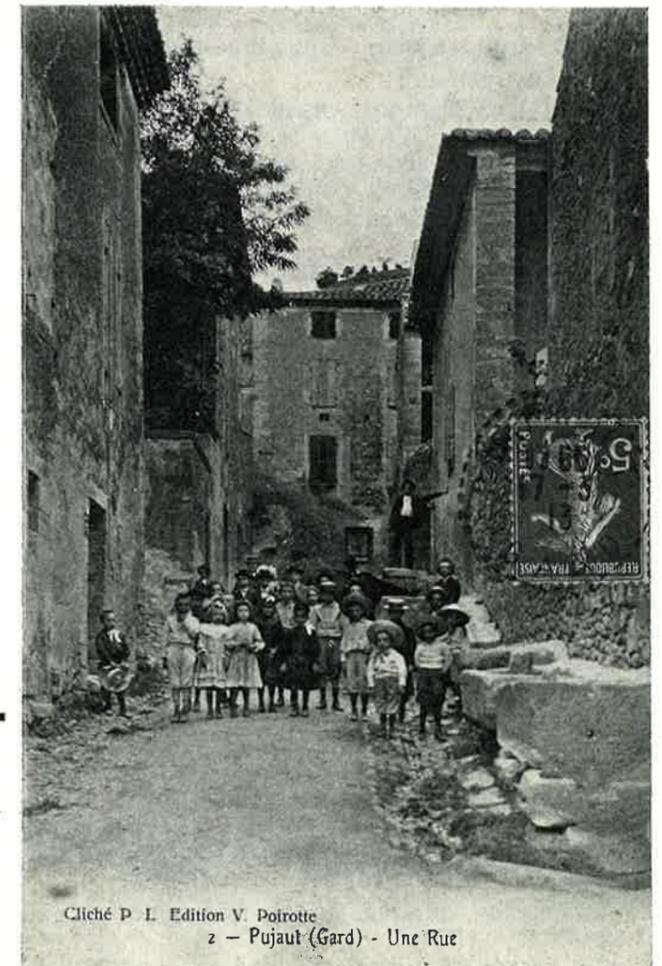
Avec les dernières fusées du feu d'artifice et les derniers tubes de l'année dispensés généreusement par l'orchestre BILBOKÉ, la fête votive 1987 se termine.

Après ces quatre jours de liesse suivis par de nombreux habitants de la Commune et leurs amis, quatre journées bien remplies avec majorettes, chorale, péna, parachutistes, moto-ball, toros, concours de boules, de belote, repas plein air et feu d'artifice, je tiens à remercier les courageux responsables du Comité des Fêtes qui se sont démenés jour et nuit pour que la réussite de cette fête votive 87 soit totale. Ils ont réussi et je les en félicite très chaleureusement.

Le Comité s'est étoffé en incorporant de nouveaux jeunes et je crois qu'on peut leur faire confiance pour d'autres animations et pour préparer la fête votive 88.

« A l'an qué ven ».

Le Maire,



Cliché P. I. Edition V. Poitrotte
2 - Pujaut (Gard) - Une Rue

en date du 26 Mars 1987

Subvention :

M. le Maire fait part d'une demande de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique de PUJAUT, concernant un voyage à PARIS pour la classe de CM 1, 24 élèves. Le coût du voyage est de 12.054 F. L'Association des Parents d'Elèves participe pour 3.000 F.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 3.000 F.

Comme chaque année, le Conseil Municipal accepte de participer à la classe de neige où partent 2 classes du Primaire, et accorde une subvention de 7.500 F.

Entérinement d'une convention et acquisitions de terrains :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'expertise établi par M. YOUENOU, établi le 3 février 1987, pour l'élargissement du chemin de la Roubine. Il est nécessaire d'acquérir une parcelle de 142 m².

Le Conseil Municipal, entérine, la convention passée avec M. Youenou, concernant l'élargissement du chemin des Vanades, dans ce même quartier, il a été nécessaire de délimiter le chemin communal compris entre les parcelles section C, N^{os} 260 à 267 et 255 à 259.

Par convention en date du 5 février 1987, le chemin des Gravières, section est délimité.

en date du 9 juillet 1987

Tirage au sort des jurés - « jury d'assises 1988 » :

Ont été retenus :

- M. FABRE Georges, chemin de la Poste.
- M. COSTAGLIOLA Maurice, près de la Montagne.
- M. DESRUDS Jean-Paul, chemin du Devois.
- M. BRUYERE René, chemin des Dervettes.
- M^{me} MAZOYER, épouse GUILLOT Marlène, chemin des Grottes.
- M^{me} RIBERT, Vve JOUFFRET Paula, Les Bonnelles.

Prêt Crédit Agricole :

M. le Maire rappelle les travaux de voirie prévus dans le village estimés à 385.000 F. Les travaux seront financés par un emprunt de 300.000 F auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Gard au taux de 9,50 % sur 15 ans.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Assurances :

Le Conseil Municipal approuve les avenants passés auprès de la SAMDA, concernant l'éclairage public, dépense annuelle de 125,17 F.

Le bris de machine (ordinateurs), la prime annuelle est de 261 F.

La dépense correspondante sera inscrite au compte 638.

Fonds départemental - Taxe professionnelle :

M. le Maire fait part du courrier de M. le Préfet, Commissaire de la République, concernant la répartition des ressources provenant de l'écurement des bases de la taxe professionnelle de la Compagnie Générale des Matières Nucléaires (COGEMA).

La somme attribuée à la Commune est de 57.425,43 F.

Le Conseil Municipal accepte cette attribution.

Enquête publique sur la Commune de TAVEL :

M. le Maire fait part du dossier d'enquête publique déposé en Mairie de TAVEL.

Affaires diverses :

La voie du quartier Trascamp menant de la route de Tavel à la Roubine s'appellera « rue Piepin », sous réserve de vérification.

La voie ouverte au quartier des Vanades sera dénommée « chemin des Oliviers ».

en date du 9 juillet 1987

Plan local de l'habitat de l'agglomération d'AVIGNON :

M. le Maire fait part de la réunion à la D.D.E. du Gard concernant les travaux d'élaboration du plan local de l'habitat de l'agglomération d'AVIGNON.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur la poursuite des travaux.

Sollicite l'intervention de l'Etat.

Une convention intercommunale pourra être signée. La participation des Communes serait de l'ordre de 3 F par habitant hors subvention.

Aménagement foncier :

Lors d'une réunion d'information à DOMAZAN concernant les études préalables à la mise en place du « Programme Intégré Méditerranéen », il est apparu nécessaire de créer une « Commission Communale d'Aménagement Foncier ».

Le Conseil Municipal émet des réserves et sollicite de la D.D.A.F., des précisions sur les pouvoirs de cette commission.

Arrêté Municipal du 18 juin 1987, déposé en Préfecture le 22 juin 1987 :

A compter du 1^{er} juillet 1987, les travaux sur la voie publique, sur l'ensemble de la Commune sont interdits les samedi, dimanche et jours fériés.

Arrêté Municipal du 6 juillet 1987, déposée en Préfecture le 9 juillet 1987 :

Les jeux ou rassemblements sur la voie ou domaines publics sont interdits après 23 heures, sauf autorisation spéciale.

Inscriptions sur les listes électorales :

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent se faire dès à présent, la date limite est le 31 décembre 1987.

Se munir d'une pièce d'identité ou d'un livret de famille.

NOUVEAU SUR LA COMMUNE...

Réouverture du BAR DU MIDI, après changement de propriétaire et aménagement du bar au rez-de-chaussée.

Nouveaux propriétaires : Philippe et Françoise PLAULT.

Les Jardins de Daniel MOULET

- Conception à réalisation de jardin d'ornement
- Arrosages automatiques intégrés

Quartier Carnas - Tél. 66 82 56 56 - 30131 PUJAUT

1^{er} TRIMESTRE

Rencontres de football à PUJAUT :

— Le mardi 9-12-86, 2 classes de CM 2 de Montolivet I (Villeneuve-lez-Avignon) sont venues rencontrer le CM 2 de PUJAUT.

— Le vendredi 12-12-86, un CM 1 de Joseph Lhermitte (Villeneuve-lez-Avignon) a rencontré les deux CM 1 de PUJAUT.

Parcours débrouillardise à PUJAUT

— Le CE 1 de PUJAUT a reçu le CE 1 de SAZE et le CE 1 de ROCHEFORT-DU-GARD.

2^e TRIMESTRE

Rencontre de Hand-Ball aux ANGLÉS (Ecole Pasteur) :

— Le mardi 10 février, 1 CM 1 de PUJAUT a rencontré 1 CM 1 de l'Ecole Pasteur.

Parcours d'endurance aux ANGLÉS (Stade) :

— Le jeudi 2 avril, toutes les écoles du Canton étaient présentes : 1 CE 1, les 2 CM 1 et le CM 2 de

PUJAUT, y ont participé. Les élèves ont ramené une coupe pour l'Ecole et 9 élèves bien classés, ont reçu une médaille.

3^e TRIMESTRE

Rencontres de Danses à BEUCAIRE :

— Le jeudi 21 mai, grand rassemblement de danses pour un CM 1 de PUJAUT.

Athlétisme au stade de la Laune à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON :

— Le vendredi 5 juin pour tous les élèves du CE 1, des deux CM 1 et du CM 2.

— Le vendredi 12 juin, finales d'athlétisme à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON par équipe de 4. 27 équipes du Canton étaient présentes dont 7 de PUJAUT. L'équipe composée de AUBERT F., MATAIX C., LEVEQUE B. et ROUSTANT B. a été classée 1^{re}, deux autres équipes pujaulaises ont été classées respectivement 7^e et 10^e. LEVEQUE B. et MATAIX C. ont été classées 1^{er} et 2^e meilleurs athlètes.



Un peu du passé...

LE MIRACLE DES POISSONS MORTS

Les Pujaulins sont, à l'heure présente, des modèles de loyauté, et personne n'est, plus qu'ils ne le sont, esclave de ses engagements ; ils ne furent pas toujours ainsi, s'il en faut croire la légende.

Cette histoire est bien vieille, elle date d'un temps où l'on ne dansait pas sur le Pont d'Avignon, non pas que Provençaux et Provençales n'eussent déjà des fourmis dans les jambes ; mais le Pont n'était pas encore construit, et saint Bénézet devait attendre cent ans avant de descendre de ses montagnes.

Pour être vieille, « l'histoire est véridique », car elle est racontée tout au long dans la vie de saint Pons, abbé du Mont-Andaon (plus tard fort Saint-André) à Villeneuve (1063-1087), vie qui fut écrite, aussitôt après la mort de ce saint homme, par son successeur immédiat, l'abbé Pierre.

C'était aux environs de l'an 1080. L'Abbaye, à qui le comte de Toulouse avait cédé ses droits seigneuriaux sur l'Etang de Pujaut, percevait la dixième partie du poisson à ce moment très abondant que l'on pêchait dans cet Etang.

Or, les pêcheurs de Pujaut se dirent : « Un poisson sur dix, ça paierait l'huile nécessaire pour faire frire les neuf autres : bien sots serions-nous de porter ce dixième poisson au frère pitancier du monastère, les moines ont le Rhône au bout de leur jardin, qu'ils pêchent eux-mêmes « *Que vou de pei, que trempe l'arpo* » et ils gardèrent le poisson.

Il y avait bien danger que l'abbé s'en plaignît au comte Guillaume de Toulouse, mais Toulouse était loin, et le comte Guillaume fort occupé ailleurs.

Le saint abbé Pons reçut donc les plaintes de son économe, et se contenta de lui dire que les frères n'avaient suivant la parole du Maître, « qu'à chercher le royaume de Dieu et sa justice et que tout le reste leur serait donné par surcroît », après quoi, étant monté sur la montagne d'où l'on domine l'Etang de Pujaut, il fit sur les eaux un grand signe de croix.

Au même instant tout le poisson qu'elles contenaient flotte mort à sa surface, les vagues l'apportent du côté du village et en font un amoncellement que la décomposition gagne bientôt. On ne sait quelle peste horrible en serait sortie, si, bientôt, des oiseaux, venus on ne sait d'où, n'avaient englouti cette pourriture.

Qui fut quinaud ? Les pêcheurs sans conscience. Ils ne voulurent pas cependant s'avouer battus tout de suite. Ils se procurèrent des poissons vivants qu'ils jetèrent dans l'Etang afin de le repeupler ; mais, le lendemain, ces poissons étaient morts comme les autres ; ils renouvelèrent deux et trois fois cette tentative, et ce fut sans plus de succès.

Alors, ces malheureux commencèrent de regretter les pêches abondantes qu'ils faisaient autrefois, qui les faisaient vivre largement, malgré la dime, et qu'ils étaient menacés de ne plus revoir ; leur cupidité déçue commença de leur ronger le cœur, et, à défaut de leur conscience éteinte, la nécessité les ramena.

Ils allèrent donc au monastère du Mont-Andaon implorer, du saint abbé Pons, un pardon que l'homme de Dieu ne leur refusa pas, et jurer, qu'à l'avenir, les droits des Pères seraient respectés.

On en dressa acte, et, quelques jours après, saint Pons ayant assemblé sur les bords de l'Etang le plus de monde qu'il put, tant du monastère que de Pujaut, devant tous ces témoins, leva, par une bénédiction solennelle, la malédiction que Dieu avait jetée sur les eaux ; un chroniqueur malicieux dit qu'à cette cérémonie, les pêcheurs furent d'une piété et d'un recueillement admirables. Et le poisson revint, et de nouveau les pêches furent fructueuses, moins abondantes toutefois par la suite, dit le chroniqueur, qu'elles n'étaient précédemment, parce que les meilleures choses, une fois gâtées par le péché, ne se rétablissent jamais dans leur perfection première.



YOGA

Le yoga est une discipline qui permet l'harmonie entre les trois dimensions de l'homme : son esprit, son corps et sa relation avec les autres et la nature.

Une séance propose un travail dynamique et respiratoire sur des postures alternées avec des temps de repos, à l'écoute de ses propres sensations.

Elle amène aussi à un état de bien-être.

On pratique en petit groupe, où chacun sur son tapis commence à travailler en lui-même dans la vigilance et le respect de ses limites.

Le yoga se présente aux débutants, comme aux adeptes de longue date, comme un ensemble de pratiques à exercer sur soi. Son aspect le plus connu en est les postures ou « ASANA ».

Les cours proposés sont :

- Mardi matin, de 10 h 30 à 12 h (salle polyvalente).
- Vendredi soir, de 20 h à 21 h (lieu non déterminé).

Pour tous renseignements :

- Tél. 90 25 17 45, CHURLET Jacqueline
- Tél. 90 25 22 12, SUFRAC Anne

Rapport de stage : « Football »

L'UNION SPORTIVE PUJOLAISE a organisé du mardi 21 avril au jeudi 23 inclus, un stage de football intensif de trois jours.

Etait présents à ce stage 25 enfants répartis comme suit :

- 2 PUPILLES (11 et 12 ans)
 - 10 MINIMES (13 et 14 ans)
 - 13 CADETS (15 et 16 ans)
 - Plus 14 POUSSINS (de 9 à 10 ans)
- en pension complète

L'encadrement des enfants a été assuré (jour et nuit) par Messieurs :

- ROUCHETTE B., initiateur de football
- PARFAIT J.-P., initiateur et arbitre
- VERRIER J., dirigeant de l'U.S.P.
- ROUSTANT L., dirigeant de l'U.S.P.
- RANON D., joueur « senior » de l'U.S.P.

et la participation de M. PLAULT R., Président de l'U.S.P.

POUR LES REPAS ET LE COUCHAGE

Nous tenons à remercier M. le Maire et la Municipalité qui nous ont permis de disposer de la cantine scolaire, avec son personnel (Mmes JOUFRET et PARRA) et la salle polyvalente pour le couchage et les cours techniques.

PROGRAMME DU STAGE

Mardi 21 rendez-vous des grands (Minimes et Cadets) à la salle. Cours sur les lois du foot, l'après-midi, stade avec plusieurs ateliers basés sur le football avec des jeux, technique, concours et match.

Le soir, vidéo avec projection du match REAL-BARCELONNE.

MERCREDI 22 AVRIL

Lever à 7 h 30, footing dans la garrigue et les rues de PUJAUT, ensuite « Minimes et Cadets » ont visionné le match filmé au cours de la saison, nous avons disséqué toutes les erreurs commises, et applaudi les bonnes actions.

L'après-midi, stade, football.

En soirée, le hasard faisant bien les choses, nous avons regardé en direct le match, de demi-finale LIEPZIG-BORDEAUX.

JEUDI 23 AVRIL

Lever à 7 h 30. Décrassage musculaire et footing dans le village.

Le matin, à partir de 9 h 30, petit questionnaire sur le règlement du football et rapport de stage.

Après-midi, mini tournoi sur la place du Marché (4 équipes de 6 joueurs).

Ensuite, pour clôturer ces trois journées, un énorme goûter offert aux enfants par le club. Les parents présents ont eu droit à un apéritif.

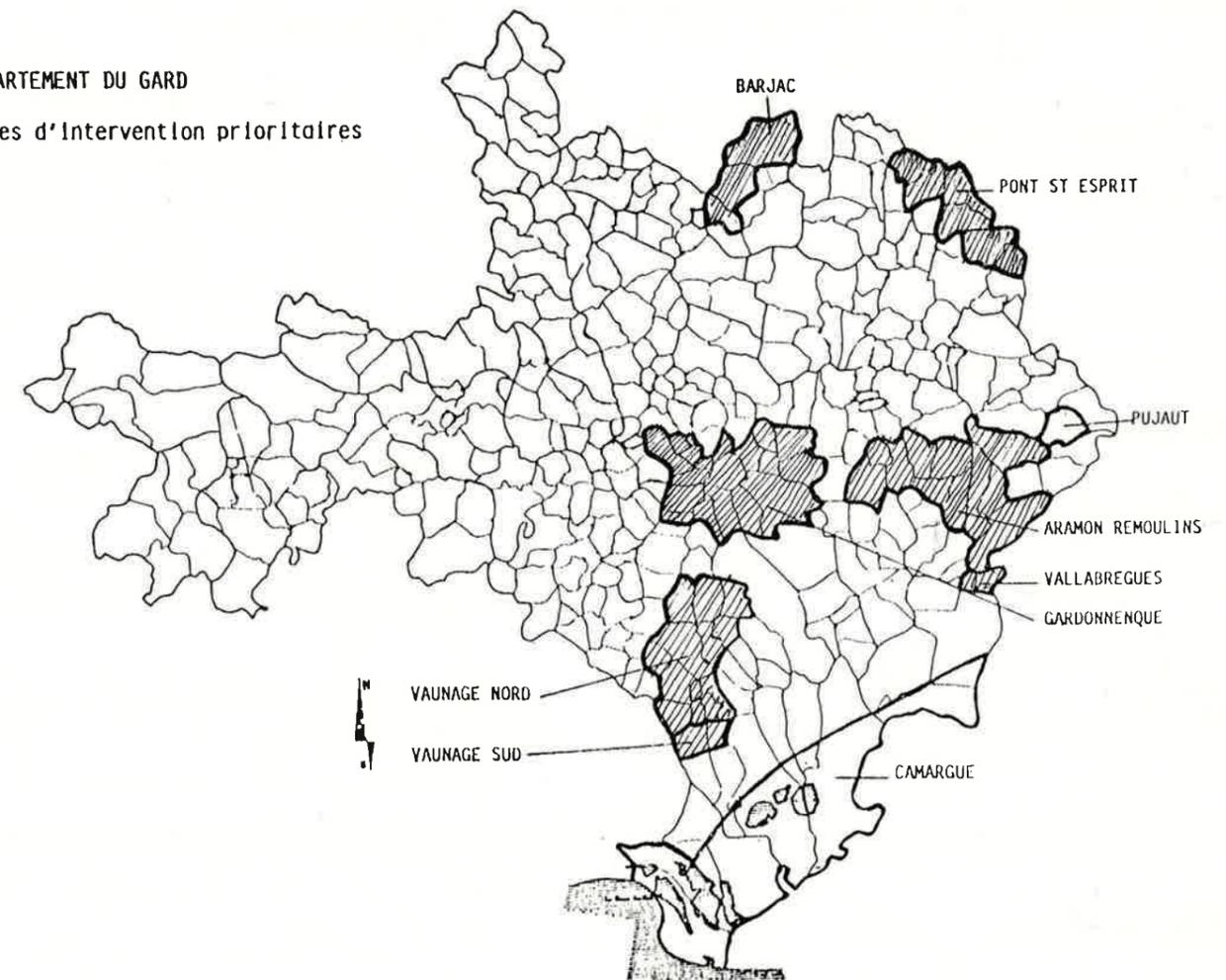
Les « POUSSINS » sous la responsabilité de M. ROUSTANT, se sont amusés, et travaillés sur le football. Pendant trois jours, de 9 h à 17.



SYNDICAT D'ÉTUDES DES IRRIGATIONS DE LA RÉGION DE PUJAUT

DEPARTEMENT DU GARD

Zones d'intervention prioritaires



Le 13 mai 1987 s'est tenue la dernière réunion publique, concernant le Syndicat d'Etudes des Irrigations de la Région de PUJAUT. Cette réunion qui a été décidée tardivement, ne nous a pas permis d'inviter personnellement, tous ceux qui sont intéressés par ce projet. C'est la raison pour laquelle, ceux qui ont pensé être oubliés apprendront par cet article, que cette réunion a été annoncée par affiche en Mairie et dans tous les commerces.

Compte rendu de cette réunion.

Etait présents : M. MOUTON, ingénieur à la C.N.A.B.R.L. ; M. MOUTON, ingénieur à la D.D.A.

— Ce projet étudié par M. DUBOIS, peut se définir de deux façons.

— Avec 2 variantes, le coût est de 57.000.000 de F pour 12 % de rentabilité - PUJAUT - SAZE.

— Avec 1 variante, coût de 72.000.000 de F et 6,9 % de rentabilité.

Cet investissement est financé à 70 % par l'Etat, 25 % par le Crédit Agricole. Les charges intercalaires, frais de maintenance (énergie-entretien-charge) seront financés par le Conseil Général.

Pour l'amélioration de l'hydraulique dans notre région, il est prévu dans le cadre des P.I.M. (Programme d'Intérêt Méditerranéen), 35.000.000 F d'investissement par an.

Pour un projet unique de la région de PUJAUT, il nous est alloué 21.000.000 F répartis sur 5 ans, de 1988 à 1992.

Cette somme servira à faire démarrer la première phase des travaux de construction de cet aménagement : il sera versé 4 à 5 millions de francs par an. Ainsi naîtra notre premier espoir de voir s'améliorer notre production.

Les débuts des travaux pourraient se définir de cette manière :

- 1^{re} étape - PUJAUT (côté St-Anthelme)
- 2^e étape - ARAMON-SAZE
- 3^e étape - PUJAUT-ROCHEFORT
- 4^e étape - Fin SAZE

ROQUEMAURE devra se joindre à une autre étude pour les travaux.

— L'étalement des travaux est prévu au maximum sur 15 ans, selon les finances qui seront distribuées chaque année par l'Etat.

Dans l'attente d'un résultat définitif, les premiers travaux pourraient débuter en 1989, approuvés par le C.G.

La Présidente,
Sylvie VENDRAN.

Journées Nationales de la Croix Rouge Française

23 et 24 MAI 1987

« La Croix-Rouge donne ce que vous lui donnez ». C'était l'appel de cette année.

Les habitants de notre village ont su y répondre généreusement.

La somme recueillie a été de : 2.410 F.

Le comité local remercie tous les donateurs pour leur geste de solidarité.

Réhabilitation du Patrimoine

Maintenir les constructions anciennes, témoins du travail et du mode de vie de nos prédécesseurs, est devenu une nécessité vitale, pour l'équilibre de l'homme moderne, de plus en plus coupé de ses racines historiques.

Pour répondre à ce besoin, votre Municipalité a entrepris un programme de restauration des lavoirs communaux. Le premier restauré, est le lavoir du château : toiture refaite et murs décapés. D'autres actions suivront, selon les disponibilités de nos finances locales.

Divagation des chiens

Devant la divagation des chiens de plus en plus importante sur le territoire de notre commune et considérant qu'il est nécessaire d'y remédier afin d'éviter tout problème tant au niveau de la sécurité qu'à celui de l'hygiène, la Municipalité a été amenée à prendre les mesures indispensables à la capture et à l'hébergement temporaire des chiens par les services municipaux.

A titre d'information, les tarifs suivant sont appliqués :

- Capture 200 F
- Hébergement 50 F par jour

* L'hébergement ne devra pas excéder 48 heures, délai à l'expiration duquel les chiens capturés seront transférés au Domaine du Pigeolet (SPA Vauclusienne) à l'Isle-sur-Sorgue.

S'adresser à la mairie pour satisfaire aux formalités afin que les animaux retrouvent leur propriétaire dans le délai sus-indiqué.

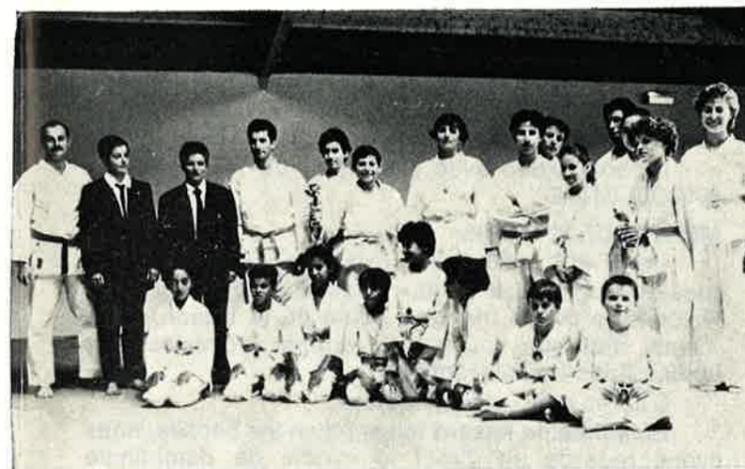
Nous comptons sur la vigilance de tous.

Karaté-Club

Rappel sur le bon fonctionnement du club.

Depuis l'ouverture du club en septembre 85 dans la salle municipale, il n'a fait que progresser et depuis la rentrée 1986 il se situe dans la salle polyvalente.

Les cours ont lieu les mardis et jeudis soirs, de 19 h à 20 h 30.



Les cours sont ouverts à tous, enfants à partir de 10 ans, et femmes et hommes sans limite d'âge.

Ils sont dispensés par Mlle BONNEAU Sylvie, professeur diplômé d'Etat et de son assistant M. ROCCI Jean-Claude.

COMPETITIONS :

Comme l'an dernier, pour terminer l'année sportive, le club organise une rencontre avec les élèves des autres sections de Mlle BONNEAU (MONTFAVET-HOPITAL D'AVIGNON).

Cette année, la Municipalité a offert « La Coupe de Pujaut » au premier de chaque catégorie. Le club de Pujaut fut à l'honneur puisqu'il remporta :

— Chez les filles, les trois premières places, avec Mlle BOUCHE Sandrine, Mlle BARRAS Aurore, et Mlle SLODECKI Laurence.

— Chez les garçons, la première place, avec M. GARLIN Ludovic.

* Pour sa première sortie en compétition départementale du Vaucluse, le 29 mars 87, il obtient une médaille de bronze avec Sandrine BOUCHE qui se classe 3° devant ses concurrentes venues nombreuses des clubs du département.

Le KARATE est une discipline très riche où chacun peut, avec ses propres moyens, pratiquer cet art martial pour rechercher un meilleur équilibre du corps et de l'esprit.

RENSEIGNEZ-VOUS auprès de Mlle Sylvie BONNEAU. Tél. 90 25 02 95.

Rappel !...

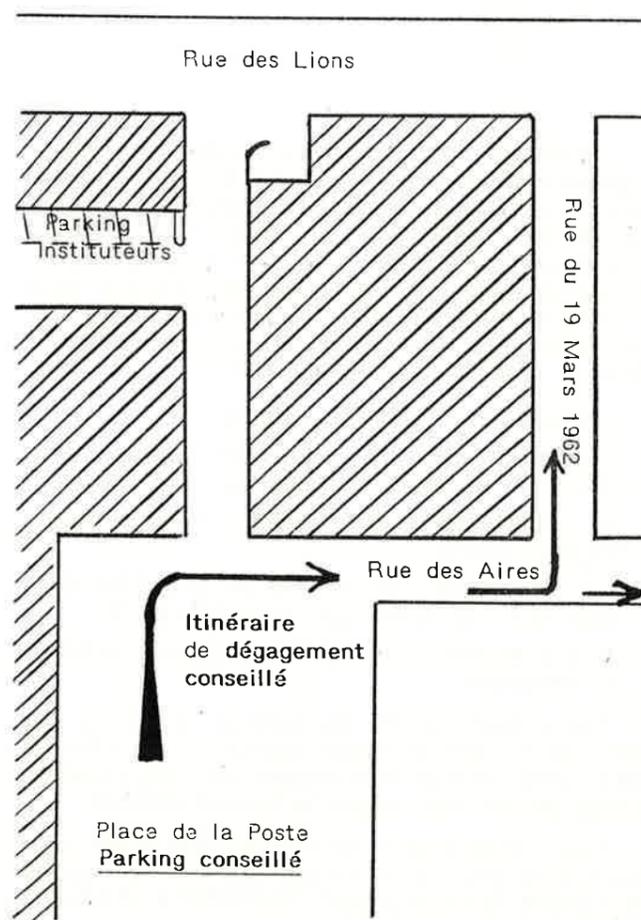
POUR LA SÉCURITÉ DE NOS ENFANTS

CIRCULATION RUE ALPHONSE-DAUDET

Un Sens Unique a été instauré pour la Sécurité de nos enfants, il importe que chacun respecte cette réglementation.

Nous comptons sur la compréhension de Tous.

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 11 h 45 à 12 h 15
de 16 h 45 à 17 h 15
Samedi
de 11 h 45 à 12 h 15



Judo-Club

Dernièrement, le Comité d'Animation du Judo Club a organisé la traditionnelle Coupe de l'Amitié avec leurs amis du Judo Club de LAUDUN.

La journée a débuté par une compétition amicale où plus de 100 judokas benjamins et poussins se sont affrontés, suivie par de très nombreux parents et amis venus encourager les jeunes judokas.

En fin de matinée, M. ROUCHETTE, Maire de PUJAUT, a remis les récompenses aux valeureux combattants.

Un échange de Coupes a eu lieu entre les deux présidents, M. SOLER et M. RIEU.

Un apéritif offert par le Comité s'est vu égayer par un largage de parachutistes du club local.

Après un repas pris en commun sur la place du Marché, ce sont environ 170 personnes réparties en 34 équipes qui se sont dispersées dans les rues du village pour participer au premier rallye pédestre où divers jeux étaient proposés.

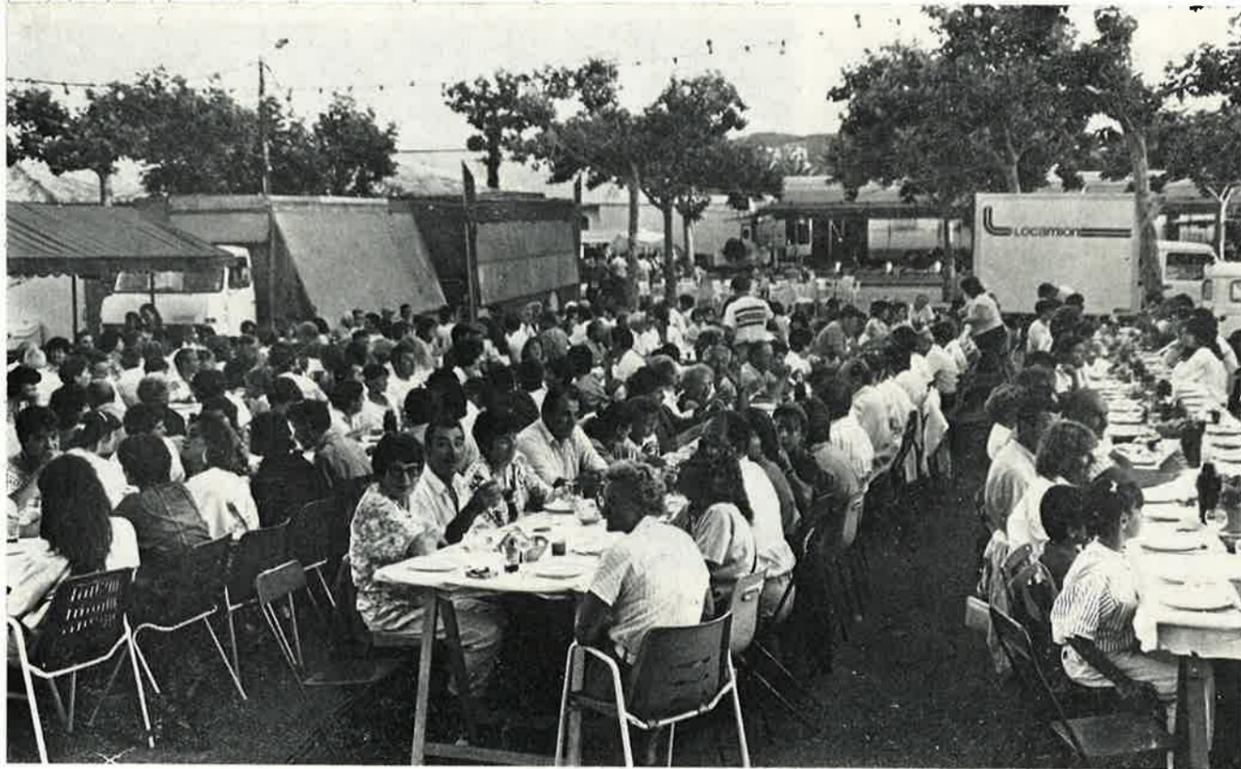
Ceci a permis de faire découvrir ou redécouvrir notre charmant village.

La journée s'est clôturée par la remise des récompenses aux vainqueurs. L'équipe gagnante : Mmes JOUANT et LAFORGE de LAUDUN, s'est vue remettre la coupe et un lot de bouteilles de Côtes du Rhône de la Cave de SAUVETERRE-PUJAUT.

Journée fort réussie à mettre à l'actif du dynamique Comité d'Animation du Judo Club de PUJAUT.



Fête Votive



Cette année encore, une bonne ambiance régnait lors de la fête votive. Il y avait des nouveautés, MOTO BALL, l'aubade du dimanche matin, le saut des parachutistes.

La fête s'est achevée par un magnifique feu d'artifice en musique.

BRAVO aux membres du Comité des Fêtes, merci à tous, à l'année prochaine.

TIRAGE DE LA LOTERIE

Le numéro 855 gagne la chevrette.



Concours

Au mois d'avril, les élèves du CM 1 ont participé à un concours proposé par le Conseil Général qui leur a permis de mieux connaître le Gard.

Plusieurs thèmes étaient proposés. Ils ont choisi d'élaborer cinq fiches :

- Le Gard en 2007
- Le Rôle du Conseil Général
- Le Canton de Villeneuve-lez-Avignon
- Un Poème sur le Gard
- Un travail sur l'assèchement de l'Etang.

Tous les enfants de la classe ont été récompensés le lundi 15 juin par le Docteur GACHE, Conseiller Général, en présence de M. le Maire.

Félicitations à tous les enfants, qui ont participé au concours avec entrain et enthousiasme.



*Le
Gard*

De tous les départements de la France
C'est le Gard qui a ma préférence ;
En passant de la mer aux Cévennes
A travers tes coteaux et tes plaines
J'ai découvert une région merveilleuse :
Odeur parfumée de tes garrigues,
Richesses de tes vins les plus délicieux

Et ton vieux pont dans la campagne aride.
Tes villes, vestiges du temps passé
Malgré la vie moderne, gardent leur beauté.
De tous les départements de la Terre
C'est bien le Gard que je préfère.

POEME DES CM 1 : de Mme GUILIANI

Association des parents d'élèves

Cette année encore, l'A.P.E.L. a pu vivre et manifester la joie de vivre des enfants grâce à une poignée de parents. Elle continuera à vivre, et vivre encore mieux, si vous venez nombreux, lui donner le souffle nécessaire pour cette nouvelle année scolaire 1987/1988.

Rendez-vous donc à l'ASSEMBLEE GENERALE, le mardi 22 septembre 1987, à 20 h 45, Salle Municipale.

Les voyages de fin d'année, prévus par les enseignants ont égayé durant les mois de mai et juin, la vie de nos écoliers :

PRIMAIRE

CM 1 - Mme SOULIE : 2 jours à Paris, dans la Capitale, les sujets d'intéressement ne manquant pas, les 2 journées furent bien remplies.

CE 2 - M. GUIBAL

CP - Mme ATZENI : Sortie à El Dorado City

CP - Mlle FIELLOUX : Visite du Zoo

CM 1 - Mme GIULIANI.

CM 2 - M. DOURLENS : Sortie nautique sur le bateau « Le Provence ».

CE 1 - M. BARRAL : Visite de la classe des correspondants à Lagnes.

MATERNELLE

Classe des petits - Mme GAIA.

Classe des tout-petits - M. HAON : Visite du zoo d'oiseaux

Classe des grands Stéphane et Olivier : Visite du zoo de LA BARBEN.

Fête des écoles

Beaucoup, beaucoup de monde, un beau succès qui fait que notre Fête des Ecoles de PUJAUT est enviée et admirée par de nombreuses Communes des alentours.

Nous remercions une fois de plus, les aides multiples diverses, matérielles, physiques ou morales qui donnent du tonus à nos manifestations.

Activites scolaires

La remise de la récompense offerte à nos élèves du Primaire, admis à passer en classe de 6°, s'est déroulée cette fois encore en Mairie.

En effet, la Municipalité offre traditionnellement un dictionnaire à chaque élève admis au passage vers les collèges. Cette année, 22 ouvrages ont été attribués.

Nous ne pouvons que conseiller à nos élèves d'en faire bon usage, et, que ce livre devienne un fidèle compagnon tout au long de leurs années d'études.

Garderie école primaire

Nous vous rappelons qu'il existe une garderie municipale à l'école primaire.

Elle fonctionne de 7 h 50 à 8 h 50.

Les enfants sont accueillis entre 7 h 50 et 8 h 30. L'heure de garderie est gratuite.

Renseignez-vous en Mairie ou auprès de l'Association des Parents d'Elèves.